



EDITO

CAP 2022 : LES MISSIONS et LES DROITS à la DÉCHIQUETEUSE.

Avis de Recherche



Gerald D.



Edouard P.

**Deux dangereux ministres en voie de
radicalisation sociale !**

**Ont le Projet de faire 120 000 victimes
dans la fonction publique**

si vous les localisez contactez la cgt au plus vite !

Avec la mission 2022, un nouveau cap sera franchi n'en doutons pas dans la volonté destructrice des fondements mêmes de notre administration.

Dans cette logique, les droits et garanties des agents constituent encore un obstacle qu'il s'agit de faire sauter et c'est bien tout le sens des annonces de Bruno Parent sur les règles de mutation, et, à terme, c'est bel et bien le statut qui est dans le viseur jupitérien.

Aujourd'hui seule la logique budgétaire prévaut avec comme politique :

- Rendre les personnels plus mobiles pour finaliser les restructurations ou fermetures des services et mettre en place des services supra départementaux (CSRH et SIA, recettes non fiscales de l'Etat, Pôle de gestion des consignations, les Centre de services partagés, les services facturiers).

- Economiser sur la formation professionnelle (initiale et continue) en recrutant un maximum de cadres et d'agents au choix, voire en sortie d'école pour rentabiliser les diplômes et ainsi faire de la formation à la carte (informaticiens, juristes ...).

- Utiliser les leviers de PPCR et du RIFSEEP pour à terme accélérer la mobilité externe, lorsque la DGFIP aura liquidé des blocs de missions conformément au futur programme « action publique 2022 ».

- **L'existence même de notre administration à réseau déconcentré est désormais menacée** et nos droits voués à la déchiqueteuse par le gouvernement et la direction générale.

LA FIN PROGRAMMÉE DE LA DGFIP

Sans prétendre à l'exhaustivité et sans connaître encore toutes les propositions de la CAP 2022 concernant la DGFIP, il suffit d'illustrer cette politique par les réformes ou les projets de réformes qui sont en train d'être mises en place :

- **Cadastre** : fin programmée de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres et externalisation au privé.
- **Mission Domaniale** : rehaussement des seuils d'évaluation et suppression de 42 brigades d'évaluation condamnant la mission de proximité avec des velléités de privatisation évidentes.
- **Gestion Publique** : au nom de la suppression des doublons, le Ministre Darmanin veut mettre fin à la séparation ordonnateur-comptable pour la gestion des collectivités importantes sans assurance de son maintien pour les plus petites : c'est ni plus ni moins que l'acte de décès de cette filière au sein de la DGFIP et des transferts d'emplois massifs aux collectivités en ligne de mire.
- **Directions départementales** : vidées progressivement de leurs missions (Ressources Humaines, recettes non fiscales, contentieux juridictionnel,...) et principales contributrices aux suppressions d'emplois, leur pérennité n'est plus assurée.
- **Contrôle fiscal** : en passant du mirage de la pseudo-sanctuarisation au droit à l'erreur réclamé par le MEDEF, le contrôle de proximité est mis au rencart et l'ensemble des corps de contrôle et de programmation mis à mal.
- **Prélèvement à la source** : véritable privatisation du recouvrement, cette réforme va atomiser les structures actuelles, transformer toutes les chaînes de travail et dégrader le service rendu à l'utilisateur.
- **Informatique à la DGFIP** : de l'inter-ministériarité à l'externalisation accélérée en passant par des recrutements d'informaticiens sans qualifications, c'est de liquidation d'une informatique de plein exercice dont il s'agit.
- **Devenir des sites et des services** : Ajoutons à cela, l'accélération des fusions et des restructurations, dans le cadre de l'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau). Il est prévu que les RAN disparaissent en 2020 au profit du département dans le cadre du mouvement national. Quant au mouvement local, on parlera peut être de projet de fusion de RAN.

Les agents dans leur quotidien sont concernés par la modification des structures de travail, par la perte du sens du travail, la multiplication des injonctions contradictoires et une industrialisation des tâches de plus en plus exécuter dans l'urgence.

Au bout du compte, cela conduit à une dégradation continue de nos conditions de vie au travail qui dans certains cas deviennent insupportables pour une grande partie des agents.



POINT D'INFORMATION SUR LA CSG :

Créée par la Loi de Finances de 1991 pour "combler le trou de la SS", au taux de 1,1%, elle est passée à 7,5 % en 1998 (5,10% pour la part déductible et 2,40% pour la part non déductible). L'augmentation de +1,7 points la portera à 9,2 % pour les actifs (6,8% CSG déductible, 2,4% non déductible) et 8,3 % pour les retraités (dont 5,9% déductible). Sont concernés tous les retraités qui déclareront en 2018 un revenu net imposable (année n-2, soit 2016) supérieur à 14 404 euros (14 375 euros en 2017) pour une part de quotient familial + 3 846 euros par demi-part supplémentaire. En fait, il s'agit ni plus ni moins d'un impôt qui rapporte plus que l'impôt sur le revenu (IR), soit 93,8 milliards d'euros en 2016. La nouvelle hausse programmée de la CSG ajouterait 22 milliards de plus. L'objectif du gouvernement est donc bien de remettre en cause les principes qui fondent notre système de protection sociale. Au lieu de s'attaquer aux insuffisances des recettes allouées au financement de la SS, les pouvoirs publics veulent la suppression des cotisations sociales au titre de l'assurance maladie et de l'assurance chômage. Dans le même temps, en augmentant la CSG, ils veulent étatiser toujours plus la protection sociale. C'est la baisse de la part socialisée du salaire qui est recherchée alors que ce sont les salaires et traitements qui doivent être augmentés.

Ça se traduit par une baisse des retraites puisque la hausse de la CSG n'est pas compensée, pour les retraités, par la suppression des cotisations sociales « maladie » et « chômage ». Elle n'est pas compensée non plus par la revalorisation de 0,8% des retraites au 1er octobre. Par contre, les retraités qui y sont assujettis bénéficieront de la baisse puis de la suppression de la taxe d'habitation en compensation. Les retraités imposés à la CSG au taux plein comme au taux réduit paient en plus la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) depuis le 1er avril 2013 au taux de 0,30%. Cette CASA normalement destinée au financement de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) comme c'est déjà le cas d'une partie de la CSG (!) servirait à d'autres fins.

En contrepartie les salariés bénéficieront en deux étapes : le 1er janvier puis le 1er octobre 2018 de la suppression des cotisations sociales (part salariale) « maladie » dont le taux est de 0,75% et « chômage » dont le taux est de 2,40%. Le PLFSS annonce une baisse de 2,25% pour le 1er janvier puis le reliquat le 1er octobre.

Ça augmentera certes le salaire de 132 euros par an en 2018 puis 263 euros en 2019 pour un salarié payé au SMIC... MAIS se traduira par une hausse d'autant du revenu net imposable et les conséquences sur les diverses prestations ou exonérations dont peuvent bénéficier certains salariés.

ET pour les fonctionnaires ?

A l'origine aucune compensation n'était prévue, mais la mobilisation a payé. Les fonctionnaires et contractuels sont concernés par la hausse de la CSG de 1,7 points, mais ne bénéficieront pas de la suppression des cotisations « maladie » et « chômage ».

Deux sortes de compensations sont prévues :

- suppression de la contribution exceptionnelle au taux de 1% (affectée à l'assurance chômage) (pour les contractuels diminution de la cotisation maladie de 0,75%)
- création d'une indemnité compensatrice mensuelle sur la base de la rémunération annuelle pour les agents en poste au 31/12/2017 x 0,1,6702 % (1,70% de hausse CSG x 98,25 % (= % de l'assiette de la CSG)). On déduira de cette somme la contribution exceptionnelle de solidarité.

Si la rémunération progresse entre 2018 et 2017, le montant de cette indemnité sera réévalué proportionnellement à cette progression à compter de janvier 2019. Cette réévaluation n'aura lieu qu'une fois !

La baisse de salaire de janvier 2018 n'est donc pas imputable à la hausse de la CSG puisqu'elle est partiellement compensée ! Compensation et non augmentation du pouvoir d'achat comme pour les salariés.

Cotisations retraite, encore et toujours !

En 2010, le gouvernement Fillon a en effet décidé qu'il était temps que les fonctionnaires cotisent autant que les salariés pour la retraite. Un calendrier a donc été mis en place pour aligner ces cotisations sur le privé, en passant de 7,85% en 2010 à 11,10% en 2020. C'est la raison pour laquelle nous constatons invariablement une baisse de salaire chaque année au mois de janvier.

Année	Taux de retenue
2010	7,85%
2012	8,39%
2013	8,76%
2014	9,14%
2015	9,54%
2016	9,94%
2017	10,29%
2018	10,56%
2019	10,86%
2020	11,10%

Calendrier des payes et pensions 2018

Mois	Paye	Pension
Janvier	29 janvier 2018	30 janvier 2018
Février	26 février 2018	27 février 2018
Mars	28 mars 2018	29 mars 2018
Avril	26 avril 2018	27 avril 2018
Mai	29 mai 2018	30 mai 2018
Juin	27 juin 2018	28 juin 2018
Juillet	27 juillet 2018	30 juillet 2018
Août	29 août 2018	30 août 2018
Septembre	26 septembre 2018	27 septembre 2018
Octobre	29 octobre 2018	30 octobre 2018
Novembre	28 novembre 2018	29 novembre 2018
Décembre	20 décembre 2018	21 décembre 2018

BIENVENUE EN MACRONIE !!!



Ils exploitent leurs carnets d'adresses pour faire fortune comme banquiers d'affaires, consultants ou lobbyistes. Ils bénéficient du démembrement de l'Etat qu'ils ont eux-mêmes organisé. Ils se répartissent des postes très lucratifs en multipliant les établissements publics inutiles. Et parviennent à masquer leurs échecs, même les plus graves. Par quel miracle ? Grâce à une centaine de témoignages et à des documents inédits, cette enquête révèle les secrets inavouables de ces intouchables d'Etat si nombreux au sein de la Macronie : des hauts cadres de Bercy rémunérés plus de 200 000 euros par an, puis recrutés par de grands groupes pour leur révéler les fragilités des règles fiscales... qu'ils ont eux-mêmes édictées ; des conseillers d'Etat qui monnaient dans le privé leur connaissance intime de l'appareil administratif... avant

de revenir dans la fonction publique profiter à vie de leur statut ; des inspecteurs des Finances dont les erreurs de gestion coûtent des millions d'euros aux contribuables, qui sont rarement sanctionnés... et souvent promus. Après deux ans d'enquête, Vincent Jauvert dévoile la face cachée de cette haute fonction publique qu'il est urgent de moraliser.